

RÉSISTANCE SOCIALE

LA RÉPUBLIQUE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS !

Le mot de la présidente

Madame Lagarde vient de nous le dire : « la BNP est une bonne élève qui doit servir d'exemple ». C'est vrai : la BNP Paribas vient d'annoncer des bénéfices en hausse de 93 % par rapport à l'année précédente, soit près de 6 millions d'euros. Elle va reverser 500 millions d'euros à ses traders, soit une moyenne de 125 000 euros pour chacun. Alors, la Société Générale qui ne va reverser que 250 millions d'euros à ses si précieux collaborateurs (96 000 euros chacun) devrait s'inspirer du bon élève. Et si Madame Lagarde demandait aux bons élèves de rembourser les milliards d'euros qu'elle leur a prêtés ? Je n'ose demander à l'Etat de donner son avis sur leur utilisation : ce serait du collectivisme !



Bien qu'elle ait perdu beaucoup de son crédit auprès des Français, la droite sarkozienne continue de se payer notre tête. Et les patrons dans cette lignée se croient tout permis sans la moindre pudeur. Dernier exemple en date : les dirigeants de Philips-Dreux invitant leurs salariés à se délocaliser en Hongrie pour le mirobolant salaire de 450 euros. Heureusement, pour une fois, la justice a donné raison aux salariés en refusant le plan social. Quel plaisir de les voir reprendre le chemin de l'usine que voulait fermer la direction de l'entreprise ! C'est la preuve que la lutte paie et que la justice n'est pas toujours du côté du patronat.

En sera-t-il de même pour les retraites, grand « chantier » à nouveau ouvert en cette année 2010 ? Pour nous, en tout cas, les choses sont claires : les arguments en faveur d'un allongement de la durée de cotisations ou d'une modification de l'âge légal n'ont pas de consistance, au moment où l'âge moyen de départ en retraite est de 59 ans, au moment où le chômage des séniors s'amplifie. Ce qui est sûr, c'est que le gouvernement cherche à faire peur aux Français, tant sur le « déficit » que sur l'allongement de la durée de vie, « oubliant » à la fois l'augmentation de la productivité et du PIB et la possibilité de choisir d'autres sources de financement. Tout cela pour tenter de faire passer une nouvelle réforme qui n'a d'autre objectif que de satisfaire le patronat, fut-ce au détriment de la santé et des conditions de vie de millions de salariés actifs et retraités. Heureusement, les sondages montrent que les Français ne sont pas dupes et qu'après les réformes Juppé, Balladur et Fillon, ils ne sont pas prêts à accepter une remise en cause de leurs droits actuels et futurs (70 % sont pour le maintien de l'âge légal à 60 ans, 25 % contre selon un récent sondage de France 2). Mais il faudra sûrement se battre contre ce gouvernement aveugle et sourd pour imposer le respect de ces droits. Et pour cela le rassemblement le plus large sera nécessaire.

Quant à la fermeture de la raffinerie Total de Dunkerque, si on ne peut qu'être solidaire des salariés concernés, on doit aussi constater que cette situation résulte d'une absence de prévision des conséquences de la politique générale menée depuis ces dernières années contre le tout automobile et le développement, encore timide il est vrai, des voitures électriques ou hybrides. Cela nécessite des plans de reconversion qui doivent se préparer suffisamment en amont pour que les salariés ne soient pas du jour au lendemain jetés à la rue, quelquefois après 30 ou 40 ans de travail.

A signaler aussi le décret contesté sur la mobilité dans la fonction publique qui organise de façon détournée la possibilité de licenciements sans faute de fonctionnaires, nouvelle arme au service des partisans de la RGPP dont on ne parle plus guère mais qui poursuit néanmoins ses ravages.

Comme d'habitude, le gouvernement s'en prend aux salariés et à leurs droits. Il faudra bien que la gauche se mette en état, au-delà du nécessaire refus, de proposer un autre projet de société. Notre ambition est d'y participer.

SOMMAIRE

p1 : Le mot de la présidente

p2 : Solidarité internationale

p3, 4 : Place au débat :
privatisation de La Poste

p4 : Les bras m'en tombent

p5, 6 : Place au débat :
retraites, 7 contre-vérités

p6 : Quelle république pour le
21^{ème} siècle ?

p7 : Actualité sociale

p8 : Coup de gueule



Marinette BACHE

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Par Emilie KERDUJAL

ITALIE

Fiat distribue de gros dividendes à ses actionnaires et, en même temps, met ses 30 000 ouvriers en chômage technique pendant 2 semaines... au prétexte de ses 848 millions d'euros de perte en 2009 !

BELGIQUE

Après l'accident ferroviaire survenu près de Bruxelles, de nombreux cheminots belges se sont mis spontanément en grève, mardi 16 février.

Pour ces cheminots, les causes de l'accident sont le défaut général de sécurité sur le réseau belge et la surcharge de travail. « *Nous voulons gagner notre vie, pas la perdre* », expliquait un syndicaliste à Mons. Les cheminots dénoncent notamment le fait que la direction de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) n'a pas équipé son réseau d'un système de freinage automatique qui arrête le train en cas de passage à un feu rouge. Près d'une centaine d'incidents de ce genre ont été recensés en 2009, selon un rapport officiel. La colère du personnel est d'autant plus vive que la direction de la société avait, en 2001 suite à un grave accident similaire, promis une amélioration générale du niveau de sécurité. Neuf ans plus tard, un quart du réseau seulement est équipé de systèmes d'aide à la conduite et de freinage automatique. Les organisations syndicales déplorent également la diminution d'heures de formation des conducteurs et la surcharge de travail, alors qu'en dix ans la SNCB a vu le nombre de ses

usagers s'accroître de 50 %. Contrairement à la SNCF, par exemple, les chemins de fer belges ne tiennent pas compte des « retours d'expérience » de leur personnel, soulignent des experts. En clair, la compagnie ne tient pas compte des informations et mises en garde qui lui parviennent tant des cheminots que des associations d'usagers, qui dénoncent depuis plusieurs années la vétusté d'une partie du matériel roulant. La direction se défend en évoquant ses contraintes budgétaires, les règles des marchés publics et les contraintes européennes, qui auraient retardé la sécurisation du réseau. Sans commentaire ! (D'après *Le Monde.fr*)

JAPON

« La Japan Airlines » va supprimer un tiers de ses effectifs. Puis déposer le bilan... et repartir, probablement sous un nouveau nom mais après avoir opéré un sacré dégraissage ! Toujours les mêmes ficelles... : et bien sûr ce plan dit « de sauvegarde » bénéficiera d'argent public.

ALLEMAGNE

les 4 000 pilotes de la Lufthansa sont en grève. Il s'agit d'imposer à la direction une même convention salariale pour tous les pilotes de la compagnie, y compris pour ceux des filiales étrangères ou fret. Pour une fois : une grève revendicative et non de défense des acquis : c'est à souligner !

Amérique du sud / Caraïbes : un nouveau bloc politique

Les chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes ont décidé, le mardi 23 février à Cancun (Mexique), la création d'un nouveau bloc régional dont les Etats-Unis et le Canada ne feront pas partie.

La nouvelle organisation devrait constituer une alternative à l'Organisation des Etats américains (OEA), longtemps dominée par Washington et siégeant encore dans la capitale des Etats-Unis, explique le quotidien espagnol El País. Elle « devra stimuler en priorité l'intégration régionale en considérant la mise en valeur de notre développement durable, faire valoir les projets de la région dans les rendez-vous internationaux », a déclaré M. Calderon, lisant la déclaration finale de ce sommet qui réunissait trente-deux pays, dont vingt-quatre représentés au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

Cette nouvelle initiative « est d'importance historique », a déclaré au sommet le président cubain, Raul Castro. « Cuba considère que les conditions sont remplies pour avancer rapidement vers la constitution d'une organisation régionale purement latino-américaine et caribéenne », a-t-il ajouté. Le président vénézuélien, Hugo Chavez, a renchéri en affirmant qu'il s'agissait de « se défaire définitivement de la domination des Etats-Unis sur le continent ».

Source : le Monde.fr

PLACE AU DÉBAT

Juillet 2008 - Décembre 2009 : bilan d'un an et demi de lutte contre la privatisation de La Poste

Par Pierre Kerdraon et Antoine Fink, syndicalistes de La Poste

Libéralisation totale du courrier, transformation de La Poste en société anonyme, la nouvelle loi postale a été publiée au journal officiel.

Il ne nous paraît pas inutile de revenir sur le combat qui a été le nôtre depuis un peu plus de 18 mois, combat qui à nos yeux n'est pas terminé.

Dès l'annonce, le 3 juillet 2008, dans le journal « Le Monde », de la volonté du président de La Poste de transformer celle-ci en société anonyme, avec pour justification le besoin de trouver 2,7 milliards d'euros, la mobilisation syndicale se mit en branle.

Dans un communiqué commun, les organisations syndicales, à l'exception de l'UNSA et de la CGC, annonçaient une mobilisation pour la rentrée 2008. Mais déjà la CFDT adoptait une attitude ambiguë, allant plutôt dans le sens de l'obtention de garanties... La réfutation de l'adversaire, auprès des salariés et de la presse, constituait l'amorce d'une mobilisation qui avait pour vocation de s'étendre. En effet, l'expérience enseigne qu'une ligne de défense circonscrite à l'espace interne d'une entreprise publique limite les capacités de riposte des travailleurs, facilement taxés de corporatistes par le Gouvernement et certains médias. De plus, à l'automne 2008, la crise économique commençait à se faire sentir sur le porte-monnaie des ménages. Une idée simple a surgi : les salariés devaient alerter l'opinion, l'opinion devait les soutenir. En général, on s'en tient là. Notre idée était de créer une synergie, une alliance constructive et offensive entre ces deux pôles. Après tout, La Poste, service public national, est « la propriété de la collectivité », le préambule de la Constitution l'affirme. Si les postiers sont au service de La Poste, ils peuvent, en tant que citoyens, rappeler aux autres citoyens de ce pays qu'ils sont tous ensemble les vrais propriétaires de La Poste. Que, non seulement, ils ont leur mot à dire sur son avenir, mais qu'ils sont capables d'en débattre et, au final, d'en décider. Il n'était pas normal qu'un cercle restreint d'affairistes et de technocrates, secondés par des cabinets de conseil sans vision de l'intérêt général, puisse étouffer le débat et confisquer la souveraineté populaire. Le combat contre la privatisation devait, dans sa dynamique, marcher sur ses deux jambes : celle de l'opinion, celle des salariés. Chacune renforçant l'autre, les deux faisant avancer une cause commune : la défense et la promotion des services publics.

Pour nouer cette conjonction inédite, il nous fallait un outil : ce fut le référendum. Justement, le 23 juillet, à la suite de la réunion du Parlement en Congrès à Versailles, était promulguée une loi constitutionnelle élargissant les modalités de déclenchement de la procédure référendaire. Désormais, un référendum « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ». Conformément à l'article 11 de la Constitution, est susceptible d'être soumis au peuple « tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent ».

Le 18 août, Jacques Lemerrier au nom de FO réclamait, par voie de presse, l'organisation d'un référendum sur l'avenir de La Poste. SUD

et la CFTC se ralliaient avec enthousiasme à cette initiative. Cette idée allait être soutenue, dès le départ, par un certain nombre d'associations, de partis et de syndicats. Certains le firent peut-être avec des arrière-pensées ; mais la suite démontra que tout le monde crut au sérieux de l'entreprise... évidemment, à l'engagement des uns s'ajouta, source aussi d'une longue série, le dénigrement des autres. La CFDT se démarqua d'emblée, en criant à la démagogie et au populisme. L'histoire de France nous a depuis longtemps appris qu'on peut être démocrate sans être républicain...

Début septembre 2008, le Comité national était de fait constitué. Le 12, il apportait son soutien à la grève des postiers du 23. Le 17, il publiait son « Appel » autour de trois idées clés : rejet de la privatisation, débat public, référendum. Ce soutien extérieur et sa résonance médiatique confortèrent les postiers qui, malgré la difficulté de la rentrée et le peu de temps des organisations syndicales pour mobiliser, se montrèrent à la hauteur de l'enjeu. Au début, le Comité National suscita l'indifférence du gouvernement et de la presse, à l'exception de Libération et de Marianne.

Un mois plus tard, soixante composantes avaient rejoint le Comité. Soixante syndicats, associations, partis... Les esprits chagrins ou sourcilieux ont glissé : « Mais c'est de la politique ! » Est-ce de la politique que de voir salariés et citoyens s'associer, au-delà de tout esprit partisan, quand le service public est en cause ? À aucun moment l'indépendance des syndicats, à savoir leur liberté de choix et la maîtrise de leurs revendications n'a été mise en cause. Il y eut des moments, plus ou moins dramatiques, où les organisations syndicales durent sortir de leur pré carré pour défendre la République ou tout simplement s'engager dans le débat citoyen : le 12 février 1934, la signature par la CGT de Jouhaux du programme du Rassemblement populaire, le manifeste des douze en 1940 et la Résistance, bien sûr, la prise de position sur les institutions en 1945, la guerre d'Algérie, etc.

Brusquement, le président de la République rompait le silence : il ordonnait l'installation d'une Commission sur l'avenir de La Poste, confiée à un ancien directeur d'EDF, M. Ailleret. La Commission Ailleret eut au moins deux mérites : elle a infligé au projet de privatisation un premier retard de six mois ; elle a servi de tribune aux organisations syndicales pour afficher leurs propositions alternatives. Avec cette commission, le Gouvernement a raté le coche : s'il avait organisé, à la façon Prévost de 1989, un débat public de plusieurs mois, en apparence ouvert, en amont à toute annonce de privatisation, il aurait certainement gagné la bataille de la communication... Mais il préféra agir autrement. À la mi-décembre 2008, M. Ailleret « en son nom personnel », donnait ses conclusions au président de la République. Les propositions des syndicats furent écartées sans même avoir été discutées. Sans même respecter un minimum de délai laissant supposer que le rapport avait pu être lu et étudié par ses services, M. Sarkozy, en voyage dans les Vosges, annonçait qu'il reprenait à son compte les préconisations de M. Ailleret... La trêve des confiseurs et les effets de la crise économique allaient « geler » le dossier. Sans oublier l'approche des élections européennes...

Suite page 4

PLACE AU DÉBAT

Suite de la page 3

Le Comité national, qui était allé au contact des Maires lors de leur Congrès national, continuait son lobbying et peaufinait ses arguments. Parties prenantes des mobilisations confédérales, les syndicats de postiers appelaient à la grève à l'occasion des manifestations nationales du début 2009. Ainsi, le 29 janvier, les grévistes étaient plus nombreux qu'en septembre 2008. Mais si des millions de Français descendirent dans la rue, ils le firent, certes, pour défendre le service public, mais surtout pour dire leur colère et leur angoisse face à l'effondrement de l'emploi et du pouvoir d'achat. En juin, malgré ou à cause de l'abstention massive dans les urnes, le gouvernement interprétait comme un blanc-seing le résultat des élections européennes. Mis en sommeil durant des mois, le processus de changement de statut était remis en branle au début de l'été 2009 avec une annonce de dépôt en urgence au Parlement pour la rentrée ou à l'automne... La réaction fut rapide.

Pour les salariés, ce fut l'appel à la grève du 22 septembre, symétrique de celui de l'année précédente. La mobilisation se situa au niveau de septembre 2008.

Du côté des citoyens, ce fut l'initiative de la votation citoyenne. Puisque le président de la République refusait de faire voter les lois organiques ouvrant la voie au référendum, puisqu'il entendait bâillonner le peuple, le Comité décida, avec les moyens du bord et sans délai de préparation, de lancer la « votation citoyenne », sorte de référendum pour réclamer un référendum... Et, bien sûr, pour tenter d'élever une muraille de « NON » face à la privatisation. Sous le regard amusé des sceptiques, les comités locaux ont relayé avec enthousiasme, en quelques semaines, l'impulsion du Comité national. Malgré les difficultés matérielles, de nombreuses municipalités soutenaient le mouvement.

Le 3 octobre au soir, après un week-end où la votation fut le sujet principal des médias, le verdict tombait deux millions quatre cent mille personnes étaient allées voter. Des grandes villes au plus petit village. Si toutes les communes avaient pu nous prêter main-forte ; si la totalité des forces militantes avait pu se mettre en branle, nous aurions doublé le score ! Quel choc dans le pays ! « *n coup de maître*, un « *ncontestable succès*, etc. Les titres des grands journaux étaient sans appel. Cette votation ne fut pas institutionnelle : la faute à qui Elle ne fut pas illégale, sinon nous aurions été poursuivis et condamnés. Elle fut surtout légitime. Tout le monde n'ayant pas été en mesure de voter, les sondeurs prirent le relais : leur diagnostic fut un démenti cinglant pour le Gouvernement. À la veille du scrutin, l'état de l'opinion se devinait déjà. L'institut CSA indiquait que, pour 83 % des personnes interrogées, la société anonyme conduisait inéluctablement à la privatisation. 63 % se déclaraient contre le changement de statut. Une enquête réalisée par l'IFOP deux jours avant le scrutin – donc avant les résultats – révélait que 59 % des Français souhaitaient que le débat soit tranché par un référendum.

Dans la semaine qui suivit le coup de tonnerre, l'enquête mensuelle BVA montrait que 59 % des Français jugeaient que le Gouvernement devait tenir compte de la consultation. Il a préféré le coup du mépris. Les citoyens jugeront, le moment venu, comme ils ont jugé La Poste, laquelle, en six mois, est passée, auprès du public, de la 7e à la 16e place en terme d'image (sondage IPSOS).

Un mois après la votation, le projet de loi était discuté au Sénat. Si le Gouvernement n'a pas cédé sur l'essentiel, il a dû arrondir certains angles et prendre des précautions auxquelles la mobilisation des salariés et des citoyens l'aura contraint. Mais sur le fond ? Doter une entreprise de fonds publics, par subvention ou injecter du capital par le biais de participations, cela n'est pas du tout la même chose. Il est évident que la CDC, si elle injecte des fonds, co-dirigera l'entreprise et récupérera sa mise s'il le faut.

En dépit des assurances données par le président de la République, le financement des missions de service public n'est ni assuré ni pérennisé. Pour dissiper l'inquiétude des élus locaux, la base de calcul du fonds de péréquation territoriale a été élargie. Mais qui paiera : La Poste, le contribuable ? La gestion du futur fonds de compensation du service universel sera confiée à un établissement public. La CDC, jusqu'alors prévue, ne peut plus le faire en tant qu'actionnaire ! C'est la preuve que service public et primauté du profit sont inconciliables. On doit aussi déplorer que l'accessibilité bancaire soit restreinte au service minimum du Livret A.

Après 18 mois d'un combat incessant contre la privatisation, il serait hasardeux d'en tirer un bilan définitif. Certes les apparences sont contre nous : la loi sera promulguée, mais pas avant mars 2010. Le combat de retardement n'a pas été inutile. Il nous a permis de gagner la bataille de l'opinion, ce qui comptera pour la suite. Il a semé le doute auprès de ceux qu'on réduit au rôle de faire-valoir du projet estampillé comme étant celui du président de La Poste. Parlementaires et investisseurs possibles s'inquiètent ouvertement de la solidité des arguments invoqués et de l'absence de plan stratégique pour l'avenir de La Poste. Trompés par une rhétorique enjôleuse, ils s'apercevront rapidement que La Poste des campagnes de pub n'est qu'une façade rutilante qui cache un terrain vague, vague d'idées et de projets. Le personnel lui, se rendra rapidement compte que derrière la « confiance » décrétée se cache la punition de la rigueur sociale. C'est donc une triple tâche qui s'impose à nous. D'abord limiter les dégâts pour les postiers. Ensuite, frapper à la tête la source de tous ces maux : la directive européenne. Enfin, engager le combat pour l'abrogation de la loi, autrement dit « sa révision », au sens juridique du terme. C'est le procès de la privatisation qui devra s'ouvrir, pour déboucher sur un texte refondateur pour le service public postal. Tel est notre horizon. Le vrai bilan, il appartiendra un jour aux historiens de le faire.

LES BRAS M'EN TOMBENT

Ils ont privatisé les objets trouvés !

Avant, lorsque vous perdiez quelque chose dans le train, vous vous précipitez aux objets trouvés de la gare. On y gardait vos objets une semaine avant de les transmettre au service public des objets trouvés. C'était tout simple : tous les Parisiens, par exemple, se souviennent de la rue des Morillons où on allait récupérer son parapluie ou son caniche (non, non, pas son

caniche). Eh bien, maintenant, dans certaines gares SNCF (l'accueil vous dira à quelle gare la vôtre est rattachée, car bien sûr, ce service n'existe plus partout), vous avez affaire à une société privée. Et, pour retrouver votre bien, il vous faudra allonger 9 euros... Pas de petits profits ... et quelques agents publics en moins !

PLACE AU DÉBAT

RETRAITES : 7 CONTRE-VÉRITÉS.

Par Jean-Claude CHAILLEY

Avec la répartition les cotisations retraite de la Sécurité Sociale – 182 mds € en 2010 - sont immédiatement distribués. Ils échappent aux compagnies d'assurance, à la spéculation. La désinformation est à la hauteur des enjeux
Prenons quelques exemples dans l'avalanche de contre vérités assénées jour après jour :

1 « A part les USA, on est champions du monde des dépenses de santé »

Faux.

Dépenses de santé par habitant des pays développés ; source OCDE 2007 ; US\$:

USA	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Irlande
7290	3763	3595	3895	3512	2840	3601	3588	2727	3424
Italie	Pays Bas	Norvège	Espagne	Suède	Suisse	Royaume uni			
2686	3837	4737	2671	3323	4417	2920			

Les dépenses de santé en France sont dans la norme des pays développés.

Si la France est 2^{ème} en % du PIB, c'est parce que le PIB est anormalement faible en conséquence d'une politique économique et sociale que nous ne cessons de dénoncer.

2 « Les retraites (sous-entendu des salariés) sont en déficit de 10,12 mds €... »

Faux.

Voici les chiffres officiels (T1). Mais ils sont faussés pour les salariés (T2)

T1 Année (PLFSS)	2007	2008	2009	2010
Recettes totales régimes obligatoires de base (Mds €)	169	175,3	178,4+	182,4
Solde total régimes obligatoires de base	3,9	- 5,6	- 9,5	- 12,6
Recettes régime général	85,7	89,5	90,7	92,1
Solde régime général	4,6	- 5,6	- 8,2	- 10,7

- Bien sûr on voit l'effet de la crise, mais pas de souci : elle « approche de sa fin »
- Le régime général ne représente qu'environ 50 %

Si on tient compte des versements aux non salariés LES RETRAITES DES SALARIES SONT A PEU PRES A L'EQUILIBRE, voire excédentaires en période normale :

T2 Quelques bénéficiaires	Commerçants	Artisans	Exploitants agricoles
Montant versé par le régime général en 2007 (Millions €)	919 M	443 M	4 185 M

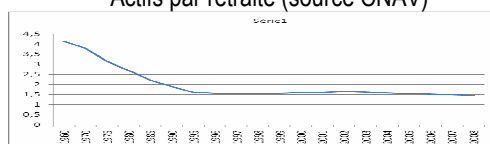
- En 2007 Le régime général des salariés a versé aux NON salariés plus que le déficit affiché. En réalité, il était EXCEDENTAIRE

- Alors est-il normal que le « débat national » proposé ne soit que le choix entre des mesures de régression pour les salariés, déjà principales victimes de la crise ?

3 « On est passé de 3,8 actifs par retraité en 1970 à 1,45 en 2008. Il y en aura encore moins en 2050. C'est intenable »

Chiffres exacts, mais induisant en erreur : A la TV, on donne l'impression qu'on est en chute libre. Ce n'est pas le cas : il y a stabilité depuis 25 ans !

Actifs par retraité (source CNAV)



3 bis Avec les fonds de pension il peut y avoir 1 actif pour 5 ou 10 retraités, et même des retraités et plus d'actifs du tout

Cas courant en Grande Bretagne : une entreprise a perdu 80 % de ses effectifs en 20 ans. Le reste des actifs ne peut plus alimenter le fonds de pension. La dette peut entraîner le dépôt de bilan et de mettre le reste des actifs au chômage. Actifs et retraités, tous perdants

4 Répartition contre capitalisation : l'apothéose

- **Sarkozy, Parisot... : «Il faut préserver la répartition** ». Mais lorsqu'on est attentif on lit que c'est **en augmentant la part de capitalisation**. Ce n'est en rien un recul : il est impossible de passer brutalement à la capitalisation, sinon la pension des retraités passerait à 0 !

- **« Avec la répartition les actifs travaillent pour les retraités. On pénalise les générations futures. Avec la capitalisation, les actifs récupéreront leur argent »**.

- Variante chez les jeunes qui n'ont connu que la régression sociale depuis qu'ils sont nés et ont bien du mal à croire à l'avenir : **« Je travaille pour les retraités, mais quand j'aurai l'âge de la retraite, il n'y en aura plus. Je dois capitaliser maintenant »**

Faux. Quel que soit le système lorsqu'un retraité achète son pain, c'est que des actifs l'ont produit. Il n'a pas été stocké 20 ou 30 ans. C'est toujours les actifs qui travaillent pour les inactifs, enfants, chômeurs, retraités, malades

Ce qu'on masque (l'essentiel): dans un système par répartition l'argent des cotisations est versé immédiatement. Dans un système par capitalisation, il passe par la spéculation financière, avec tous ses risques. On sait ce qu'on verse. On ne sait pas ce qu'on touchera

5 « Tenir compte de la pénibilité »

Le consensus apparent : tout le monde dit qu'il est normal que ceux qui ont eu un travail pénible puissent prendre leur retraite plus tôt.

Mais ça ne saurait être en échange de la régression pour tous sur les 60 ans, la durée de cotisation, le montant des pensions, la retraite à la carte...

En outre on ne saurait accepter que pour les dizaines d'année à venir des salariés aient des conditions de travail réduisant leur espérance de vie de plusieurs années

6 « Dans un système à points on peut introduire de la redistribution »

Exact, mais..... Mais la raison d'être d'un système à points ou à compte notionnels, c'est le chacun pour soi à la place de la redistribution et de la solidarité

En outre un système à points ou à comptes notionnels, est la 1^{ère} étape de la capitalisation lorsque les conditions politiques ne sont pas réunies pour faire tout d'un coup

7 « On a fait des simulations jusqu'à 2050 qui montrent... »

Ah bon ! On pourrait ironiser sur la fiabilité des prévisions à 40 ans alors qu'on va de crise imprévisible en crise imprévue.

L'hypothèse implicite c'est que **pour les 40 ans à venir on sera toujours dans la même politique libérale, dont tout progrès social est exclu**.

Ce qu'on masque (l'essentiel), l'objectif de ces savants calculs:

Convaincre les salariés que des **sacrifices IMMEDIATS** sont **INCONTOURNABLES**.

Nous reviendrons dans d'autres numéros de Résistance Sociale sur beaucoup d'autres contre-écrits et sur d'autres aspects du dossier.

La réforme des retraites s'inscrit dans la politique d'ensemble de N Sarkozy : ...RGPP, loi Bachelot, privatisation de la Poste, réforme de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales, réforme des retraites, dépendance, nouvelle réforme de la Sécurité Sociale déjà planifiée pour 2011.....

Il s'agit de privatisation, de « l'achèvement du marché intérieur », de revenir dans les critères du Pacte de stabilité. M Woerth a chiffré les coupes astronomiques à opérer : **50 milliards d'euros par an sur les services publics et la Sécurité Sociale !**

Quelle République pour le 21^{ème} siècle ? (tome 1) Sous la direction d'Eric Ferrand

La République peut-elle encore être utile pour répondre à la crise politique et morale qui touche la France, probablement plus encore que d'autres pays européens ?

Qu'est devenu le peuple ? A-t-il disparu, dispersé, évaporé sous l'effet conjugué de la prépondérance de la classe moyenne et d'une masse d'individus précaires toujours plus importante dont on ne discernerait plus les contours ? Il n'y a pas de République sans prise en compte de la question sociale ; et sans peuple que deviennent les citoyens ? Les grands récits universels ne sont plus ni souhaités, ni souhaitables. Doit-on pour autant renoncer à tout projet commun, à ce qui donne son existence à l'espace démocratique et fait vivre le débat public ? La politique a besoin de se construire sur des projets et sur des idées. C'est la conviction des auteurs de cet ouvrage qui, par leur diversité, souhaitent apporter une contribution nouvelle à gauche. Les idées républicaines, celles du 21^{ème} siècle, portées par une nouvelle génération, se doivent d'être présentes dans ce débat.

Les auteurs : Eric Ferrand, Sylvain Guy, Jean-Christophe Frachet, Nathalie Kaufmann-Khelifa, Catherine Giraudo, Noëlle Prévot, Julien Joncheray, Jean-luc Guyomarc'h, Jacques Coudray, Samuel Berthet ; les illustrations sont de Sophie Ruffieux et la couverture de Thierry Guyot d'Asnières et Jean-Michel Laurent.

Ouvrage paru aux Editions L'Harmattan, en vente dans toutes les bonnes librairies.

La profession infirmière s'adresse aujourd'hui à vous. Elle a besoin de votre soutien !

Vous trouverez ci-dessous la présentation d'un manifeste contre l'ordre des infirmiers et infirmières que nous vous invitons à signer. Merci ! Le CA de Réso.

Contrairement à l'avis d'une grande majorité de la profession, cédant aux lobbyings de quelques associations et syndicats professionnels essentiellement libéraux, le gouvernement a imposé la création d'un ordre national infirmier. Le front d'opposition des organisations syndicales représentatives des personnels (CGT, CFDT, FO, SUD-santé, CFTC, SNICS FSU, UNSA) n'a pas pu empêcher la création de cet ordre infirmier.

Il faut savoir que, sur les plus de 500 000 infirmiers en exercice, 85 % sont salariés, et que l'exercice libéral ne concerne, seulement que 15 % des professionnels. En outre, 87 % de la profession a boycotté les élections des conseillers ordinaires, les salariés mais aussi les libéraux. C'est un désaveu majeur des professionnels qui ne leur reconnaît de fait aucune légitimité à les représenter.

Depuis septembre 2009, date à laquelle l'ordre a lancé sa campagne d'inscription et l'appel à cotisation, les professionnels en exercice ont démontré à nouveau leur profond désaccord en s'engageant dans un mouvement de refus. Ils ont notamment brûlé des milliers de dossiers d'inscriptions devant les DDASS ou les ARH à l'occasion de plusieurs journées d'actions.

Aujourd'hui les centaines de milliers d'infirmiers qui ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre national sont considérés en exercice illégal de la profession !

Il faut comprendre la détermination d'une profession malmenée depuis des années dans un système de soins notoirement mis à mal par des politiques de régression budgétaire entraînant des conditions de soins et de travail sans cesse dégradées.

C'est une profession à forte responsabilité qui se débat au quotidien pour assurer des soins dans le respect de leur déontologie et de leurs compétences dans des conditions d'insécurité permanente.

C'est une profession dont les salaires ne reconnaissent ni la qualification et la technicité, ni la pénibilité, ni l'énorme responsabilité. Le salaire d'une infirmière débutante est à peine supérieur de 10 % au SMIC ! L'âge de départ à la retraite, jusqu'ici possible à 55 ans dans la fonction publique hospitalière pour tenir compte de la pénibilité du travail, est aujourd'hui remis en cause sous couvert d'un reclassement en catégorie A aux effets salariaux minimes qui ne concerneront en fait qu'une infime partie des professionnels

C'est une profession, en tout cas pour la majorité des salariés qui la composent, qui est déjà soumise à des instances disciplinaires et qui, nous vous le rappelons, sont pénalement responsables de leurs actes. Elle refuse la triple peine en étant exposée aux chambres disciplinaires corporatistes du conseil de l'ordre.

Par ailleurs, la réforme de leurs études, visant à les intégrer

Pour soutenir le manifeste : <http://www.contrordreinfirmier.org>

dans le dispositif LMD, laisse à craindre sur l'avenir de la qualité d'une formation qui se doit de rester professionnalisée pour accueillir sur le terrain, au terme de leurs études, des infirmiers opérationnels et correctement qualifiés.

Il vous faut comprendre que la création de l'ordre infirmier et l'obligation qui en découle de payer pour travailler arrive comme une contrainte supplémentaire au sein d'une profession largement sinistrée et proche de la rupture !

Les infirmiers en exercice sont titulaires d'un diplôme d'Etat. L'accès à la profession était jusqu'à présent contrôlé par l'Etat, par le biais de l'inscription obligatoire et gratuite de tout infirmier auprès des DASS. Les règles professionnelles et les compétences des infirmiers sont déjà fixées par décret et étaient discutées au sein du Conseil Supérieur des Professions Para-Médicales (CSPPM).

La profession refuse de confier à une poignée de conseillers ordinaires l'évolution de leur métier, la définition des bonnes pratiques et leur évaluation. Elle est aujourd'hui représentée au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales (qui remplace le CSPPM). Cette instance présente l'avantage de mener ses travaux en lien avec les autres professions de santé et de ne pas isoler la profession dans la stérilité d'une réflexion exclusivement corporatiste.

Il en va de l'intérêt de la profession infirmière comme de celui des usagers du système de santé.

Les infirmiers sont aujourd'hui victimes d'une politique autoritaire d'un autre âge visant à substituer à l'administration démocratique de la profession une police et un tribunal privés et corporatistes. Les infirmiers sont entrés en désobéissance contre cette loi qui attente à leur liberté d'exercice, à leur liberté d'appartenir à une organisation professionnelle et à leur pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, les infirmiers prennent aujourd'hui le risque de se dénoncer publiquement en exercice illégal.. Ils risquent des peines d'emprisonnement et des amendes.

Un manifeste de la désobéissance est en circulation et recueille des milliers de signatures. Les infirmiers attendent de l'Etat qu'il ne se désengage pas de ses missions de service public en confiant à une officine privée le contrôle (payant) de l'accès à la profession, sa régulation et sa discipline.

Ils demandent aujourd'hui aux élus politiques, aux militants associatifs, aux personnalités, de les soutenir dans ce combat. Ils ont besoin du soutien de ceux qui s'opposent aux autoritarismes de tous ordres. Ils ont besoin que leur acte de désobéissance soit relayé et soutenu activement, c'est un gage de réussite, c'est aussi leur meilleure protection.

COUP DE GUEULE

Vivent l'égoïsme, le corporatisme et la crispation sur les avantages acquis !

Par Antoine DUCROS

Pour parvenir à imposer une rafale de réformes libérales à des Français plutôt rétifs, les gouvernements, et tout particulièrement ceux qui se sont succédé ces dernières années (Raffarin, Villepin, Fillon) ont adopté une méthode qui a malheureusement rencontré un certain succès : prévenir toute velléité d'opposition aux mesures mises en oeuvre en *culpabilisant* par avance ceux qui oseraient les contester.

Le procédé est toujours le même : on commence par expliquer, à grands renforts de propagande, que la situation financière de tel ou tel secteur : santé publique, caisses de retraite..., est devenue proprement insupportable ; les éditorialistes régionaux et nationaux, qui n'ont plus besoin depuis belle lurette qu'on leur dicte ce qu'il faut écrire (ils le devinent très bien tous seuls comme des grands), abreuvent leurs lecteurs de leçons de morale expliquant que « nul ne conteste plus la nécessité d'une réforme », et rajoutent, pour faire bon poids, que nos voisins ont fait ce qu'il fallait il y a trente ans et que bien sûr, seule la France est à la traîne. Enfin, ceux qui rechigneraient devant les sacrifices qu'on s'appête à leur imposer sont montrés du doigt : salariés « égoïstes », « arc-boutés sur leurs privilèges » et « crispés sur leurs acquis », syndicats « archaïques » et « corporatistes » ; et lorsque la protestation finit par déboucher sur des grèves, le chœur s'en prend aux « preneurs d'otages » et se lamente à chaudes larmes sur « la galère des usagers ».

Ces sublimes odes chantant la primauté de l'intérêt général sur celui des cheminots, des instituteurs ou des infirmiers pourraient presque être crédibles... si leurs auteurs ne changeaient radicalement leur fusil d'épaule

lorsque d'autres intérêts particuliers, autrement plus sonnants et réverbérants, sont concernés.

Lorsque les salariés de la finance s'expatrient à Londres pour payer moins d'impôts, fustige-t-on leur égoïsme ? Que nenni ! On se roule à leurs pieds et leur mitonne un joli bouclier fiscal maison.

Lorsque des entreprises menacent de délocaliser pour augmenter leurs marges, flétrit-on cette prise d'otages de salariés impuissants, dont la situation sera, en cas de plan social, infiniment plus dramatique que celle de passagers du RER A attendant deux heures sur un quai un jour de mouvement social ? Que nenni ! On s'incline illico devant le chantage des actionnaires et accorde une n-ième exonération de charges sociales ou subvention déguisée sans contrepartie.

Lorsque Henri Proglio réclame un salaire exorbitant pour conserver le niveau de revenu qu'il avait chez Veolia, qualifie-t-on d'infamie cette crispation sur un avantage acquis ? Que nenni ! L'on cède à son caprice, que l'on s'empresse de surcroît de légitimer au nom de l'immense talent de l'intéressé.

Alors, que les salariés ordinaires cessent de culpabiliser ! Il n'y a aucune raison qu'ils soient les seuls à devoir être honteux de défendre leur bout de gras ; puisque l'égoïsme, le corporatisme et la crispation sur les avantages acquis sont manifestement loués et grassement récompensés lorsqu'ils émanent des traders, des actionnaires ou des rentiers, qu'ils soient revendiqués haut et fort sans vergogne par les contrôleurs de la SNCF, les professeurs de collège ou les salariés d'Ikea...

**VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION,
ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!**

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de
RESO, association loi 1901

Siège social :
121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :
Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable : E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS (chèque à l'ordre de Résistance Sociale)